

DELIBERATION CA025-2017

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les statuts et r glements de l'Universit  d'Angers ;

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 28 mars 2017.

■ **Objet de la d lib ration** : Proc s-verbal du 9 mars 2017

Le conseil d'administration r uni le 6 avril 2017 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Le proc s-verbal du 9 mars 2017 est approuv  sous r serve de la correction demand e page 11 (intervention de M. Delabaere et non de M. Hindr ).

La d cision est adopt e   l'unanimit  avec 25 voix pour.

Fait   Angers, le 7 avril 2017

Christian ROBL DO
Pr sident de l'Universit  d'Angers



La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  et mis en ligne le **20 avril 2017**

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 9 mars 2017

Soumis au vote du Conseil d'administration
du 6 avril 2017

Le Conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 9 mars 2017 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M.ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BRIET Marie	Présente
DELABAERE Éric	Présent
GROLLEAU Françoise	Présente
HEURTIER Anne	Présente
MARCILLOUX Patrice	Présent
MERCAT Alain	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Présente
TAILLEFAIT Antony	Absent
BERNARD Catherine	Présente
BONNIN Marie	Absente
GARCIA Laurent	Présent
HINDRE François	Présent
LONG Martine	Excusée, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
NIGET David	Présent
REY Anne	Présente
HAMARD Patrick	Présent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LEMAIRE Laurent	Excusé, donne procuration à David NIGET
QUINCHARD Sophie	Excusée, donne procuration à Patrick HAMARD
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
VEYER Philippe	Présent
GASTINEAU Julie (suppléant : PADILLA Théo)	Absente
MAINGUENÉ Louis (suppléant : LEBECHNECH Inès)	Présent
AMAT Inès (suppléant : DES POMEYS Guillaume)	Excusée, donne procuration à Louis MAINGUENE
DUCHÈNE Thibaut (suppléant : BOUQSIM Mehdi)	Présent, Mehdi BOUQSIM
PÉRON Maurine (suppléant : BRILLAND Lisa)	Présente, Lisa BRILLANT
ROY Marine (suppléant : JEAN-DENIS Ludvik)	Absente
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Excusée
BRICHET Régine (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Excusée, donne procuration à Catherine BERNARD
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Absente
SEEGERS Henri	Excusé, donne procuration à Christian ROBLEDO
BILLIARD Matthieu	Excusé
LELARGE Antoine	Excusé
JUSTEAU Foulques	Excusé, donne procuration à François HINDRE
ROCHE Pascale	Présente

◆ **Membres à titre consultatif :**

HUISMAN Olivier, directeur général des services

DIRIDOLLOU Janic, agent comptable

DURAND Christelle, chef de division de l'Enseignement supérieur, Rectorat de Nantes

FURET Thierry, chargé de mission, Rectorat de Nantes

◆ **Membres présents invités par le Président :**

BAUPIN Dominique, directeur du pilotage et de l'évaluation	BOISSON Didier, doyen de l'UFR LLSH	LE GALL Didier, vice-président en charge du Conseil d'administration
JEMAIN François, directeur des affaires financières	BOUVIER Lydie, directrice de l'IUT	MALLET Sabine, vice-présidente Formation et Vie universitaire
JOLY Frédéric, directeur des ressources humaines	LERICHE Philippe, directeur de l'UFR Sciences	GUIGNON Dominique, commissaire aux comptes, KPMG
ESTEVE Laurence, directrice des affaires générales, juridiques et institutionnelles	CLOT Nathalie, directrice du SCDA	
	LATOUCHE Thierry, directeur de la DFC	

◆ **Secrétariat de séance :**

Gestionnaire des instances - Cellule institutionnelle - DAGJI

◆ Ordre du jour

1. INFORMATIONS	5
1.1 Retour sur la visite au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	5
1.2 Résultats PIA2	6
1.3 Appel à manifestation d'intérêt SHS-LLA	7
1.4 Appel à projet Disrupt Campus	7
1.5 Etats des inscriptions	7
2. PROCES-VERBAUX DES CA	7
2.1 Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2016	7
2.2 Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2017	7
3. PROSPECTIVES ET MOYENS	7
3.1 Rapport annuel de performance	7
3.2 Exécution budgétaire	11
3.3 Compte financier, annexes et analyse financière	14
3.4 Rapport du commissaire aux comptes	19
3.5 Affectation du résultat 2016	19
3.6 Tarifs de la formation continue	20
4. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	20
4.1 Plaque commémorative pour les étudiants déportés	20
4.2 Calendriers administratifs 2017-2018 et 2018-2019	20
4.3 Dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement EEG	21
5. ENSEIGNEMENT ET VIE ETUDIANTE	21
5.1 Admission en master : dates de campagne de recrutement	21
5.2 Création du DU Ethique, soin et normes en santé	22
5.3 Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique	22
6. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	22
ANNEXES	24

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 14H30. 27 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 7 procurations). 16 membres invités sont présents.

1. Informations

1.1 [Retour sur la visite au Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

M. ROBLEDO rend compte de la visite à la DGESIP qui a eu lieu le vendredi 3 mars 2017. Cette visite matérialise une première étape dans le processus de contractualisation. Le bilan du contrat 2012-2016 et le prochain contrat 2017-2021 étaient à l'ordre du jour de cette rencontre.

Bilan du contrat 2012-2016

M. ROBLEDO précise qu'un point sur l'ensemble des indicateurs de performance du contrat 2012-2016 a été fait. L'Université d'Angers est particulièrement suivie sur certains points comme le taux de réussite en Licence. Les cibles, parfois ambitieuses, ont été dépassées pour 76%. La DGESIP a émis une appréciation positive sur la trajectoire de l'Université d'Angers.

Prochain contrat 2017-2021

M. ROBLEDO rappelle que des indicateurs génériques et transversaux à tous les établissements seront définis par le ministère. Des indicateurs complémentaires seront à proposer par chaque établissement en fonction de leur propre projet.

Le prochain contrat de site comportera un volet spécifique s'appuyant sur des objectifs issus du projet d'établissement voté en septembre 2016. Le volet spécifique proposé par le ministère sera organisé en deux grandes parties :

- Affirmer la place de l'Université d'Angers dans l'ESR régional, national et international
- Inscrire l'Université d'Angers dans une logique d'amélioration continue.

M. ROBLEDO indique qu'aucune information n'a été communiquée quant à l'accompagnement du ministère pour la réalisation des objectifs du prochain contrat. Il rappelle qu'un bonus contrat de 680 000 €/an avait été accordé lors du précédent contrat.

M. ROBLEDO présente les prochaines étapes de l'élaboration du contrat :

- fin mai / début juin : approbation du volet spécifique en CA
- 20 juin 2017 : présentation de l'offre de formation au CNESER ;
- fin juin / début juillet 2017 : signature du contrat.

Concernant les exigences du ministère, M. ROBLEDO précise que l'évaluation des enseignements sera désormais obligatoire dans le cadre du pilotage des formations. Jusqu'à présent, seule l'évaluation des formations est obligatoire. Il précise qu'une réflexion est à mener sur la méthode d'évaluation à mettre en place.

Mme BERNARD évoque les comités de perfectionnement mis en place par les responsables de formation sur lesquels il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience.

M. DELABAERE est perplexe quant à l'évaluation des enseignements et souligne la différence entre une évaluation destinée à l'enseignant et une évaluation à visée publique. Concernant la visite au ministère, il demande si la formation continue a fait l'objet d'une discussion particulière.

M. ROBLEDO répond que le ministère a bien constaté que les cibles fixées pour la formation continue ont été dépassées mais il n'y a pas eu de discussion spécifique à ce sujet.

1.2 Résultats PIA2

M. ROBLEDO annonce que sur les 9 projets déposés, 8 projets ont été retenus : l'Université de Lyon pour un projet IDEX ; les universités de Lille, Montpellier, Pau, Clermont-Ferrand, Nantes, Paris-Est et Paris Seine pour des projets I-SITE. Seule la candidature de l'Université de Rennes n'a pas été retenue.

M. ROBLEDO précise que l'Université de Rennes a obtenu de meilleurs résultats que l'Université de Nantes sur les dimensions scientifiques du projet. Cependant, le projet de l'Université de Nantes a été jugé plus pertinent en termes de gouvernance et de trajectoire. M. ROBLEDO en conclut que l'excellence visée par ce dispositif est fortement corrélée à la structuration et à la gouvernance de l'université porteuse du projet.

M. ROBLEDO indique que ces résultats ne devraient pas avoir d'incidence sur l'implication des universités de Nantes et Rennes au niveau de l'UBL. Il précise qu'une restructuration est prévue à Nantes avec la création d'un nouvel établissement qui regrouperait l'Université de Nantes et l'Ecole Centrale. Les deux établissements conserveraient leur personnalité morale mais leur gouvernance serait fortement resserrée. La reconfiguration s'articulerait autour de 4 pôles :

- Pôle « Ecole centrale de Nantes » qui regroupera l'Ecole centrale, Polytechnique, l'UFR Sciences et les IUT.
- Pôle Humanités
- Pôle Droit, Economie, Gestion
- Pôle Santé, en lien avec l'INSERM, le CHU et le CRNS

M. ROBLEDO n'a pas d'information précise concernant la restructuration de l'Université de Rennes si ce n'est qu'elle bénéficiera d'un accompagnement dans le cadre du PIA3.

Il ajoute que derrière ces restructurations se profile une reconfiguration de l'ESR régional et bi-régional (Pays-de-la-Loire et Bretagne). S'agissant de la COMUE UBL, le ministère semble circonspect quant à la viabilité du projet pour des raisons formelles – la COMUE, s'étendant sur deux régions différentes, pourrait pâtir d'un manque de cohésion – et pour des raisons politiques - le modèle fédéral de l'UBL limite le pouvoir de la COMUE vis-à-vis des établissements membres. Or l'objectif du ministère est de transférer davantage de compétences aux COMUE notamment en matière de contractualisation.

Au-delà de ces limites, M. ROBLEDO pense que la COMUE UBL a un véritable rôle à jouer en matière de coordination entre les différents établissements dans le cadre du PIA 3. Il est favorable à un inflexionnement du projet stratégique de l'UBL afin qu'un site porteur d'un projet puisse s'associer avec d'autres sites dans les réponses aux appels à projet, en fonction des thématiques propres à chacun. Il précise que la forme actuelle de l'UBL rend compliqué une telle démarche.

M. ROBLEDO précise que l'Université d'Angers cherche à encourager cette dynamique. Ainsi, l'Université du Maine a été contactée dans le cadre du projet sur les nouveaux cursus universitaires. Des discussions sont en cours avec l'Université de Brest – avec qui des partenariats sont également développés, tel que le partenariat PluriPASS – afin de mettre en place une meilleure coordination de projets communs ou complémentaires.

Rapprochement entre l'Université d'Angers et l'Université du Maine.

M. ROBLEDO rappelle que le processus de rapprochement avec l'Université du Maine rentre dans une phase plus opérationnelle. Un état des lieux sous forme d'analyse macroscopique (formations, équipes, etc.) sera fait dans un premier temps (de mars 2017 à décembre 2017), suivi d'une phase d'identification des scénarios possibles de rapprochement (partenariat souple, création d'un EPSCP, fusion, etc.) La forme de rapprochement devra être déterminée au plus tard en mai 2019 de façon à ce que le dispositif soit opérationnel à la rentrée 2019. L'équipe présidentielle de l'Université du Maine a été reçue le vendredi 10 mars 2017. Une équipe de l'Université d'Angers se rendra à l'Université du Maine le 29 mars prochain. Une conférence de presse sera donnée. Trois chargés de missions ont été nommés (1 pour l'Université d'Angers, 2 pour l'Université du Maine) pour coordonner ce processus de rapprochement.

1.3 [Appel à manifestation d'intérêt SHS-LLA](#)

M. ROBLEDO informe que le dossier déposé par l'Université d'Angers a été retenu pour la 1^{ère} phase. L'audition qui a eu lieu jeudi 2 mars 2017 s'est bien passée. Les résultats seront communiqués dans le courant de la semaine 11.

M. ROBLEDO pointe une déception quant aux moyens alloués qui ne seront pas pérennes mais accordés uniquement pour la 1^{ère} année du projet. L'Université d'Angers ambitionne d'obtenir 2 des 15 postes mis en dotation, soit 120 000€ (1 poste = 60 000€).

1.4 [Appel à projet Disrupt Campus](#)

M. ROBLEDO annonce que le projet porté par l'Université d'Angers n'a pas été retenu. Les raisons ne sont pas encore connues. Il fait l'hypothèse que le modèle économique proposé manquait d'un retour économique direct et mesurable et ne correspondait pas tout à fait aux attentes de l'appel à projet. Il précise cependant que le travail effectué dans le cadre de cet appel à projet n'est pas vain et qu'il pourra servir de base à d'autres projets.

1.5 [Etats des inscriptions](#)

M. ROBLEDO indique qu'au 15 janvier 2017, l'Université d'Angers totalise 23 417 étudiants (hors master MEEF), dont les étudiants inscrits dans le cadre de conventions, soit une augmentation de plus de 700 étudiants par rapport à 2016 (22 710 étudiants). Il précise que cette augmentation est à corréliser avec la comptabilisation dans les effectifs, depuis cette année, des étudiants inscrits en CPGE. L'Université d'Angers enregistre ainsi une augmentation continue de l'ordre de 200 à 300 étudiants par an depuis quelques années. Les effectifs se répartissent aux alentours de 10 000 étudiants en Licence et environ 4000 en Master.

M. ROBLEDO fait état de la progression des effectifs par composante :

- DEG : + 9.5%
- LLSH : + 4%
- Santé : + 7%
- Sciences : + 11.4%

2. Procès-verbaux des CA

2.1 [Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2016](#)

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

2.2 [Approbation du procès-verbal du 26 janvier 2017](#)

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 26 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

3. Prospectives et moyens

3.1 [Rapport annuel de performance](#)

M. BAUPIN rappelle que le Rapport Annuel de Performance (RAP) reprend l'ensemble des indicateurs de performance prévus dans le contrat quinquennal. Ces indicateurs sont présentés deux fois au Conseil d'administration, en décembre au moment du budget dans le Projet Annuel de Performance (PAP) et en début d'année dans le RAP. Il précise que dans le prochain contrat 2017-2021, certains des indicateurs du contrat 2012-2016 ne seront pas maintenus et de nouveaux seront proposés par le ministère en

fonction de son propre PAP et des enjeux nationaux. Pour la vague B, 14 indicateurs communs sont imposés par le ministère et 6 indicateurs spécifiques sont à déterminer par chaque établissement.

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2015 :

M. BAUPIN précise que le taux de réussite en Licence en 3 ans est un indicateur particulièrement suivi par le Ministère. L'Université d'Angers est très bien classée. Il existe trois méthodes de calcul – la méthode 3 étant retenue comme principale :

- la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ière} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul.
- la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année, rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année.
- la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui ont effectué la totalité de leur cursus de Licence (de L1 à L3) au sein du même établissement.

Selon la méthode 1, l'Université d'Angers a un taux de réussite en Licence en 3 ans de 44,3%. Ce taux la place en 1^{ière} position du classement national avec +16,8 points par rapport à la moyenne nationale. Selon la méthode 3, l'Université d'Angers est 1^{ière} au classement national avec un taux de réussite de 61,6%, soit +19,4 points par rapport à la moyenne nationale.

Une valeur ajoutée est également calculée à partir de l'écart entre le taux théorique attendu par le Ministère et le taux de réussite constaté. Selon la méthode 3, L'Université d'Angers est 2^{ème} au classement national avec une valeur ajoutée de +13,8.

M. ROBLEDO souligne qu'au regard de la méthode 1, qui tient compte uniquement de l'établissement d'inscription en L1, il est intéressant de constater un taux de réussite élevé des étudiants formés à l'Université d'Angers en 1^{ière} année.

Evolution du taux de réussite en Licence en 3 ans :

M. BAUPIN indique que les bons résultats obtenus par l'Université d'Angers quant aux taux de réussite en Licence en 3 ans ne sont pas seulement relatifs à la dernière année de calcul mais sont constants depuis 2011-2012 et même en légère augmentation sur 2014-2015.

Au regard du taux de réussite en Licence en 3 ans par type de baccalauréat, les taux de réussite des bacheliers professionnels et technologiques ont augmenté depuis 2010-2011, ils restent cependant toujours en dessous des 50%. A l'inverse, le taux de réussite en Licence en 3 ans des bacheliers généraux est en baisse, ce qui est en corrélation avec l'augmentation de la proportion des bacheliers professionnels et technologiques inscrits en Licence à l'Université d'Angers.

S'agissant de l'évolution du taux de réussite en Licence en 3 ans par genre, la proportion d'hommes augmente, tandis que leur taux de réussite en Licence en 3 ans diminue. Le taux de réussite des femmes est bien au-dessus de celui des hommes.

M. BAUPIN présente les différents taux de réussite suivants :

- Taux de réussite en Licence en 3 ou 4 ans : L'Université d'Angers est en 1^{ière} place avec 71,3% de réussite et en 2^{ème} place en termes de valeur ajoutée avec +10 points. Ce taux est stable depuis le début du contrat 2012-2015. Non obligatoire dans le contrat 2012-2015, cet indicateur sera intégré au prochain contrat 2017-2021.

- Taux de réussite en DUT en 2 ans : L'Université d'Angers est en 1^{ière} place nationale avec 83,3% de réussite et en 3^{ème} place nationale en termes de valeur ajoutée. Ce taux est en hausse de 1 point depuis le début du contrat 2012-2015. Non obligatoire dans le contrat 2012-2015, cet indicateur sera retenu dans le prochain contrat 2017-2021.

- Taux de réussite en DUT en 2 ou 3 ans : L'Université d'Angers est en 2^{ème} place nationale avec un taux de réussite de 87,8% et en 2^{ème} place en termes de valeur ajoutée avec +4,5 points. Ce taux témoigne d'une hausse de 1,2 point en 2014-2015.

- Taux de réussite en LP en 1 an : L'Université d'Angers est en 7^{ème} place nationale avec un taux de réussite de 93,2% et en 11^{ème} place en termes de valeur ajoutée avec +2,2 points. Ce taux est en hausse depuis 3 ans.

M. BAUPIN indique que le taux de réussite en Master et le taux de réussite en Doctorat seront des objectifs dans le prochain contrat 2017-2021. Il ajoute que d'après les premiers calculs, le positionnement de l'Université d'Angers sur l'ensemble LMD est bon.

M. ROBLEDO précise que ces bons résultats contribuent à valoriser l'image de l'Université d'Angers notamment auprès du Ministère. La DGESIP n'a pas manqué de souligner cette évolution lors de la dernière rencontre.

Taux de passage de L1 en L2 :

Cet indicateur ne sera pas maintenu dans le prochain contrat 2017-2021. Le taux de passage de L1 en L2 est stable sur 4 ans. L'Université d'Angers est 2^{ème} au classement national. La part des sortants en L1 est en baisse (22,8% en 2013-2014) et de 7 points inférieurs à la moyenne nationale. Il est cependant à noter une légère augmentation des changements d'orientation après la L1, notamment des réorientations vers la PACES/PluriPASS et les DUT, à mettre en relation avec la mise en place de différents dispositifs de réorientation.

Le taux d'abandon en L1 est en revanche en hausse de 3 points depuis le début du contrat quinquennal et atteint 8,6% en 2014-2015. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec l'augmentation de la proportion des étudiants masculins, le taux d'abandon des hommes étant bien supérieur à celui des femmes.

Part des nouveaux entrants en Master :

M. BAUPIN explique que cet indicateur permet de juger l'attractivité des masters de l'Université d'Angers pour les étudiants extérieurs et pour les étudiants inscrits en Licence à l'Université d'Angers. Les cibles définies dans le contrat ont été atteintes tant en termes d'attractivité – l'objectif était malgré tout d'offrir aussi aux étudiants de L3 de l'Université d'Angers des parcours de réussite en master – que sur le M2. L'objectif du contrat était de construire des masters sur un cycle de deux ans, limitant ainsi l'ouverture à des étudiants extérieurs.

L'attractivité des Doctorats de l'Université d'Angers est importante avec 68,6% d'étudiants non-inscrits dans l'établissement au cours des 2 années précédentes.

M. ROBLEDO considère que ces deux indicateurs peuvent être interprétés autant négativement que positivement.

M. BAUPIN précise que ces deux indicateurs ne sont pas maintenus dans le prochain contrat 2017-2021.

Evaluation des enseignements :

M. BAUPIN précise qu'un dispositif d'évaluation des formations a été mené auprès de 15 000 étudiants. Environ 8000 retours ont été comptabilisés. L'ensemble des diplômes a pu faire l'objet d'une évaluation.

- Le taux de réponse à l'évaluation des formations de licence en 2015-2016 est de 50,4% soit une augmentation de presque 30 points en 3 ans.

- Le taux de réponse pour les formations de master est passé de 31,6% à 51,3%, soit une augmentation de plus de 20 points en 3 ans.

- Le taux de réponse des autres diplômés est de 66% en 2015-2016, soit une augmentation de plus de 25 points en 3 ans.

Ces taux de réponse restent en dessous des objectifs fixés dans le contrat quinquennal mais l'évolution est positive. M. BAUPIN précise que la cible visée dans le cadre de l'évaluation des formations de Licence était très ambitieuse.

Insertion professionnelle :

M. BAUPIN rappelle que cet indicateur n'était pas obligatoire dans le contrat 2012-2015. Il le sera dans le contrat 2017-2021, avec une cible par secteur disciplinaire.

L'évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de Master est stable depuis 5 ans. L'évolution du taux d'insertion professionnelle des diplômés de Licence professionnelle est en légère diminution depuis 5 ans.

Mobilité internationale :

M. BAUPIN précise que la mobilité sortante des étudiants est réalisée sous forme de séjours d'études ou de stages au cours de la période d'inscription à l'Université d'Angers. Sur la période 2015-2016, 967 étudiants ont effectué une mobilité internationale. L'objectif de 1600 étudiants n'est pas atteint mais l'effectif est en hausse de 14%.

La part de diplômés de Licence ayant effectué une mobilité sortante dans le cadre de leur diplôme diminue légèrement sur les 3 dernières années. A l'inverse, la mobilité des diplômés de Master augmente de 2 points en 3 ans et s'approche de la cible fixée dans le contrat. Ce décalage de Licence vers Master s'explique principalement par une structuration des cursus de Masters plus propice à la mobilité internationale. Cet indicateur ne sera pas maintenu dans le prochain contrat 2017-2021

Taux d'occupation des locaux :

Le taux d'occupation est en hausse depuis 2011-2012. La cible de 70% fixée dans le contrat est globalement atteinte. Cependant, de fortes disparités sont à noter d'une composante à une autre. Cet indicateur sera maintenu dans le contrat 2017-2021.

Formation continue :

Les objectifs fixés en termes de recette de la Formation continue ont été largement atteints avec 2 913 k€. Les ressources ont fortement augmenté entre 2014 et 2015 (+ 313k€) pour se stabiliser entre 2015 et 2016.

Revenus consolidés de la recherche :

La diminution globale observée est due à la baisse des redevances sur concessions de brevet mais surtout à la baisse de 172 k€ du SAIC (Service d'activités industrielles et commerciales). En 2013 et 2014, le SAIC avait perçu des remboursements exceptionnels. Bien qu'en diminution depuis 2 ans, la cible de 600 k€ fixée dans le contrat est atteinte avec 732k€.

Part des ressources propres sur le budget global :

La part des ressources propres dans le budget total des recettes est en augmentation de 481 k€ entre 2015 et 2016. Elle s'approche de la cible fixée dans le contrat. Les ressources propres comprennent les ressources de la Formation continue, les droits d'inscription ministériels qui augmentent de 507k€, la taxe d'apprentissage, les prestations de recherche et des subventions des collectivités.

Taux d'exécution des dépenses (hors SAIC) :

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement – fonctionnement et masse salariale confondus - est en augmentation, depuis 3 ans, de +2,6 points. La cible 2016 fixée à 90% est atteinte. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est en hausse de 32 points depuis 2013. La cible 2016 fixée à 70% est atteinte.

M. DELABAERE approuve le choix des indicateurs présentés. Il partage l'avis de M. ROBLEDO quant à la double lecture de l'indicateur concernant la part des nouveaux entrants en Master. Il estime que la prise en compte du taux de réussite en Master dans le prochain contrat est cohérente avec la nouvelle procédure d'admission en Master 1. Il ajoute qu'il serait intéressant pour les responsables de Master de mettre cet indicateur en corrélation avec l'insertion professionnelle à l'issue de la formation.

M. ROBLEDO précise que l'objectif sous-jacent de l'indicateur concernant la part des nouveaux entrants en Master était d'obtenir une plus grande cohérence entre le M1 et le M2. Cet objectif est atteint puisque le flux de nouveaux entrants en M2 est plus faible qu'en M1. Cet indicateur n'a plus lieu d'être étant donné que le Master est désormais considéré comme un ensemble consécutif de 4 semestres.

Mme BERNARD précise qu'il y a un nombre important de bacheliers professionnels qui arrivent de BTS et qui ne sont pas comptabilisés dans les statistiques présentées. Il serait intéressant d'avoir un indicateur recensant la part réelle des étudiants provenant d'un baccalauréat professionnel.

M. ROBLEDO rappelle que les indicateurs présentés sont imposés à tous les établissements par le Ministère. Cependant, un établissement peut se fixer ses propres objectifs politiques. Offrir des parcours de réussite aux étudiants des filières technologiques ou professionnelles étant un objectif de l'Université d'Angers, des indicateurs y seront donc associés.

Le rapport annuel de performance 2016 est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

3.2 Exécution budgétaire

M. ROBLEDO précise que les résultats budgétaires et comptables 2016 sont positifs. Cependant, une évolution moins favorable se fait jour. Des mesures sont à prendre dès 2017 pour éviter une inversion de la courbe des résultats. Il donne la parole à M. JEMAIN pour présenter l'exécution budgétaire.

M. JEMAIN indique que cette présentation est moins détaillée que celles des années précédentes. Le basculement du système d'information SIFAC vers le module GBCP (Gestion budgétaire et comptable publique) a fortement mobilisé la DAF en début d'année. La partie reporting n'a pu être finalisée à temps pour ce CA. Il précise que les membres du Conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- les ETPT (Equivalent temps plein travaillé) sous plafond et hors plafond,
- le montant des AE (Autorisation d'engagement) et des CP (crédit de paiement),
- le solde budgétaire,
- la variation de trésorerie,
- la situation patrimoniale (le résultat, la CAF, tableau des emplois)
- la variation du fonds de roulement.

M. JEMAIN donne la parole à M. BAUPIN pour présenter le tableau du Plafond des emplois.

Plafond des emplois :

M. BAUPIN rappelle que la GBCP implique une comparaison de l'exécution budgétaire par rapport au budget prévisionnel. En 2016, il n'y a pas eu de budget rectificatif concernant la masse salariale, la comparaison est donc faite par rapport au budget prévisionnel initial.

Le budget prévisionnel des emplois sous plafond Etat prévoyait 1420 emplois. L'exécution budgétaire indique 1401 emplois réalisés. Soit un écart de -19 ETP dont -11 ETP enseignants (retraites, décès, disponibilités, détachements...), -15 ETP BIATSS titulaires (retraites, congés parentaux, mutations, CLM...), +6 ETP BIATSS contractuels (suppléances), +2 ETP enseignants contractuels.

Le budget prévisionnel des emplois financés hors SCSP (Subvention pour charges de service public) prévoyait 369 emplois. L'exécution budgétaire indique 365 emplois réalisés.

Le plafond global des emplois voté par le CA du 14 décembre 2016 prévoyait 1789 emplois. Le plafond global des emplois réalisés en 2016 est de 1756 emplois. L'écart prévision/exécution est de -33 ETP. Cette donnée est celle remontée au Ministère et au Rectorat. Cependant, il faut tenir compte d'une moyenne de 20 acomptes sur l'année 2016, soit un écart réel de -13 ETP.

M. ROBLEDO demande de préciser la différence entre ETPT et ETP.

M. BAUPIN précise que le décompte des ETPT, équivalents temps plein travaillé, prend en compte les quotités de travail des agents et le nombre de jour travaillés sur le mois. Le décompte des ETP, équivalents temps plein, ne prend en compte que la quotité de travail des agents.

Autorisations budgétaires :

M. JEMAIN précise que dans le tableau des autorisations budgétaires, il est question d'AE, autorisation d'engagement et de CP, crédit de paiement. Il s'agit d'une partie purement budgétaire. Il précise que la différence entre le montant prévisionnel et le montant réalisé de - 7 207 878€ sur les AE s'explique par :

- une volonté d'engager les marchés en mode pluriannuel qui n'a pas pu être mise en pratique du fait de l'inadaptation de SIFAC ;
- une reprogrammation partielle de certaines opérations d'investissement (CISPEO, extension Passerelle, DATA center...) ;
- des projets prévus mais finalement non réalisés ou reportés (recherche, colloques...).

Le décalage entre prévision et exécution des AE impacte également les CP (subventions de fonctionnement des collectivités non décaissées, projets de recherche non réalisés, décalage temporel dans les opérations d'investissement, etc.).

La différence de recettes de 2 039k€ s'explique principalement par une diminution des ressources propres (droits d'inscription en baisse de 300k€, colloques -115k€, prestations de recherche -220k€) et un décalage dans l'encaissement des recettes (notamment subventions des collectivités -600k€).

Le solde budgétaire s'élève à +573 210€ (principalement au titre des RFI). L'Université d'Angers verra sa réserve de trésorerie abondée

M. ROBLEDO précise que la présentation en mode GBCP permet de mettre en avant que le décalage prévision/exécution est en partie lié au décalage d'opération dans le temps. Le tableau présenté permet ainsi de vérifier que le décalage d'opérations dans le temps n'entraîne pas un solde budgétaire déficitaire.

Equilibre financier :

M. JEMAIN rappelle que le tableau de l'équilibre financier retrace les moyens financiers de couverture des opérations ayant un impact sur la trésorerie 2017 (solde budgétaire et opérations pour comptes de tiers). Le solde budgétaire au titre du budget principal est bénéficiaire. En revanche, le solde budgétaire du budget du SAIC est déficitaire. Il précise que le budget du SAIC est toujours plus ou moins déficitaire en raison de certaines charges non compensées par des recettes. Il indique que les 90M€ inscrits dans « autres décaissements sur compte de tiers » est une écriture transitoire.

Mme DIRIDOLLOU précise que lors du passage en GBCP, un mode opératoire a été mis en place pour retranscrire le contenu de l'outil de droit constaté en comptabilité GBCP (décaissement/encaissement). Ainsi, un certain nombre de flux de trésorerie ont transité sur des comptes d'attente. Les 90M€ correspondent à des masses transférées sur ces comptes d'attente.

Situation patrimoniale – Compte de résultat :

M. JEMAIN annonce que le résultat de l'année 2016 est de 594 534€. Il souligne la bonne exécution des recettes qui s'explique par :

- un écart faible entre le budget initial et réel de -839k€ (0,5%),
- une hausse de la subvention du ministère concernant les postes financés dans le cadre des critères de convergence.

S'agissant des dépenses, M. JEMAIN rappelle qu'il n'y a pas eu de modification de l'enveloppe masse salariale lors du budget rectificatif. Il se félicite de ce choix puisque l'écart entre le budget prévisionnel initial et réel est faible (-477K€, soit 0,4%), ce qui reflète une bonne exécution budgétaire. Il précise que la surestimation des heures complémentaires et des vacances est une tendance régulière des composantes.

M. JEMAIN indique que l'écart entre le budget prévisionnel initial et le réalisé des dépenses de fonctionnement (927k€, soit 3%) est satisfaisant comparé aux années précédentes, signe d'une amélioration des prévisions budgétaires. Cet écart s'explique par :

- la non réalisation en 2016 des dépenses liées aux subventions de fonctionnement des collectivités (375k€),
- la non réalisation de projets recherche et la non consommation de crédits par certains services et composantes (500k€).

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale 2015/2016 :

M. JEMAIN indique que la consommation est en hausse de 3 175k€ entre 2015 et 2016, soit +2,8% qui s'explique par :

- une hausse du nombre de personnels contractuels (+43,7 ETP), représentant ainsi 57% de la hausse constatée en 2016 pour un montant de 1 743k€
- une augmentation de la masse indiciaire de 980k€ malgré la stabilité des ETPT des titulaires,
- 370k€ d'augmentation des heures complémentaires (due à l'évolution des effectifs),
- l'impact des PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et de la hausse des cotisations patronales (72k€)

Situation patrimoniale – Tableau de financement prévisionnel agrégé :

M. JEMAIN précise que l'écart entre le montant prévisionnel des dépenses (6 931 681€) et le montant réalisés (5 452 387€) s'explique par un décalage au niveau du démarrage du nouveau CPER (Contrat de plan État-région). Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5 452 387€. M. JEMAIN souligne que la DDN, la DPI et la Recherche constituent les 3 pôles majeurs d'investissement et liste les principaux projets :

- DDN : Wifi très haut débit, renouvellement du parc informatique, salles pédagogiques (679k€),
- DPI : mise en sécurité des bâtiments, extension Passerelle, CISPEO, Pôle Santé, grosse maintenance (2 255k€),
- Achat matériel recherche (1 062k€),
- Investissement des composantes et Services Communs,
- Apport de 929 716€ au fonds de roulement.

Les recettes s'élèvent à 6 382 104€. Ces recettes proviennent :

- de la capacité d'autofinancement (CAF) de 3 166 712€ (en baisse par rapport à 2015),
- du financement par l'Etat, principalement pour les travaux de la DPI et la DDN,
- du CPER 2015/2020 (cet impact sera plus important en 2017),
- de la participation des collectivités pour le financement de l'investissement de l'université (projets DDN et DPI, recherche).

M. DELABAERE remarque qu'il n'a jamais vu un budget SAIC non déficitaire et se demande quand il y aura budget SAIC bénéficiaire ?

M. ROBLEDO répond que le déficit du SAIC est de moins en moins important. Il précise qu'un certain nombre de dépenses qui transitent par le SAIC sont en partie financées par des partenaires et par des opérations commerciales. Cependant, ce volume est encore trop faible pour compenser le déficit.

3.3 Compte financier, annexes et analyse financière

Mme DIRIDOLLOU présente la situation financière et patrimoniale de l'Université d'Angers.

Le résultat de l'exercice 2016 est positif (595 k€) mais en forte baisse par rapport à celui de l'exercice 2015 (- 2 148 k€).

Des produits qui globalement progressent moins vite que les charges :

La progression des produits en 2016 a été moins rapide que celle des charges (respectivement 1,4 % contre + 2,9 %) à l'inverse de l'évolution observée en 2015 (+ 4,8 % pour les produits et +3,6 % pour les charges).

Une évolution des produits qui tient pour partie à l'évolution des subventions et en particulier aux subventions de l'Etat :

L'augmentation des produits (+ 2 091 k€) résulte pour partie de la croissance des subventions d'exploitation (+ 1 041 k€). La structure des recettes de fonctionnement n'a pas varié sur la période étudiée, les subventions demeurent la principale source de financement de l'université, pour représenter en 2016 près de 88 % du total des recettes de fonctionnement (92,4 % des produits hors produits calculés). La part du chiffre d'affaires stagne en 2016 et a modérément évolué au cours des trois derniers exercices : elle est passée de 6,3 % des recettes de fonctionnement en 2014 à 6,7 % en 2016.

Les subventions de l'Etat composent comme les années précédentes l'essentiel des subventions d'exploitation (92,4 % du total). En 2016, elles varient peu (0,9 % contre 3 % en 2015), pour s'élever à 120 301 k€. Elles enregistrent un gain de 1 101 k€ par rapport à 2015, gain qui provient de l'évolution de la subvention pour charge de service public (SCSP) versée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Le rythme de progression des subventions des collectivités publiques et des organismes internationaux s'est significativement ralenti en 2016 (+2,3 % contre +36,9 % en 2015), pour s'établir à 7 191 k€ (+ 161 k€ par rapport à 2015).

Mme SEGRETAIN demande des précisions sur la diminution de la taxe d'apprentissage.

Mme DIRIDOLLOU répond que la diminution de 2015 s'explique par un changement dans les modalités d'affectation et de calculs. Néanmoins, le produit de la taxe d'apprentissage a fortement augmenté en 2016 (+ 21,7 %) après deux années consécutives de baisse. Il s'établit à 802 k€ (+ 143 k€ par rapport à 2015), niveau proche de celui observé en 2014.

Une évolution positive du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires s'élève en 2016 à 10 007 k€. Il continue d'augmenter (+ 3 % en 2016) mais sa progression est nettement plus modérée qu'en 2015 (+ 10,7 %) et 2014 (+14,1 %). La hausse (+ 289

k€) provient des recettes des autres prestations de services. Comme les années précédentes, la croissance de 2016 masque des disparités entre postes de produits :

- Les droits d'inscription (diplômes nationaux et universitaires) évoluent à la baisse (- 2 %) sous l'effet des opérations de rattachement à l'exercice (- 329 K€). Ils atteignent 4 461 k€, contre 4 553 k€ en 2015 (- 92 k€ sur un an).

- Le produit de la formation continue s'élève à 2 913 k€ en 2016. Il enregistre un léger repli (- 1,3 %) après deux années de fortes hausses (+ 12 % en 2015, + 39,9 % en 2014).

- Les recettes issues des prestations de recherche continuent en 2016 de baisser légèrement (- 1,1 %, - 0,7 % en 2015) pour s'élever à 694 k€ (moins 8 k€ par rapport à 2015). A l'inverse de 2015, en 2016 ce sont les produits des prestations de recherche du SAIC qui s'amointrissent (- 4,6 % soit - 31 k€).

- Pour la deuxième année consécutive et de manière plus accentuée qu'en 2015, les recettes liées aux autres prestations de services (colloques, ventes de publication, prestations de suivi médical des étudiants, conventions de partenariat, refacturations de charges, billetterie, etc.) progressent fortement (+ 55,9 % contre + 20,8 % en 2015). En 2016, elles représentent un total de 1 640 k€. L'augmentation (+ 588 k€) a exclusivement concerné le poste « autres prestations de services » (+ 604 k€) et trouve son origine pour près des trois quarts dans les opérations de rattachement à l'exercice. L'évolution la plus significative en 2016 a concerné les recettes de refacturation des coûts logistiques de l'institut du végétal (+78 k€).

- La baisse des produits des activités annexes se poursuit en 2016 (- 35 %) et s'accroît par rapport à 2015 (- 15,9 %). Elles s'élèvent à 299 k€ soit une perte de 161 k€ par rapport à 2015. L'évolution de ce poste de recettes est fortement influencée par l'évolution des recettes de mise à disposition de personnel qui en composent une large part (+ de 64 % en 2016). Cette ligne de recettes enregistre en 2016 une baisse significative (- 50,6 %) pour atteindre 193 k€ (- 198 k€ par rapport à 2015). A l'inverse, et dans une moindre mesure compte tenu de leur poids dans le total des produits des activités annexes, les produits des locations ont progressé de plus de 80 % pour s'établir en 2016 à 85 k€ (+ 38 k€ par rapport à 2015).

Une augmentation des produits « calculés » :

Les produits calculés atteignent 7 688 k€ en 2016, en progression de 5,9 % par rapport à 2015. Cette évolution est à rapprocher des remises en dotation d'immeubles réalisées en 2015 (institut du végétal, extensions de l'Iut, l'Istia et l'Esthua, etc.).

Des charges qui augmentent :

Le montant total des charges comptabilisées en 2016 s'élève à 147 791 k€, soit une augmentation de 3% par rapport à 2015 (+ 4 239 k€). La croissance est plus modérée qu'en 2015 (+ 3,7 %). 2016 demeure dans la continuité de tendance observée en 2014 et 2015 : le moteur de la croissance du volume des charges demeure les dépenses de personnel (75 % de l'augmentation 2016) et dans une bien moindre mesure les dotations aux amortissements et provisions (14,6 % du surplus de dépenses).

La décomposition des dépenses de fonctionnement n'a pas varié et le poids respectif de chacune des composantes reste stable : les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses avec un poids dans le total qui s'établit en 2016 à 79,3 % (contre 79,4 % en 2015 et 79,6 % en 2014), suivies des consommations intermédiaires (10,9 % du total en 2016 contre 10,8 % en 2015 et 10,9 % en 2014) et des dotations aux amortissements et provisions (7 % du total contre 6,8 % en 2015 et 6,6 % en 2014).

Dépenses de masse salariale :

Les dépenses de masse salariale continuent de progresser (+ 2,8 %), à un rythme quasi identique à celui observé en 2015 (+ 2,9 %) et, comme en 2015 mais de manière moins contrastée, moins rapidement que les charges prises dans leur ensemble (3 % en 2016, 3,7 % en 2015). Elles s'élèvent en 2016 à

117 029 k€ (+ 3 188 k€ par rapport à 2015).

En 2016 la croissance des charges de masse salariale résulte de nouveau majoritairement de la hausse des rémunérations (+ 2,5 %) mais de manière moins marquée qu'en 2015 (53,1 % de l'augmentation de la masse salariale en 2016 contre 78 % en 2015). Elles s'élèvent à 68 491 k€ (+ 1 695 k€ par rapport à 2015).

La progression des charges sociales s'est accélérée en 2016 (+ 3,4 % contre 1,8 % en 2015) et contribue plus largement qu'en 2015 à l'augmentation de la masse salariale. Ces charges atteignent un montant de 46 649 k€ (+ 1 551 k€ par rapport à 2015).

La variation découle pour l'essentiel :

- de la hausse des effectifs (+ 2,5 %) et en particulier celle du nombre des personnels contractuels qui représente une large part de l'augmentation observée en 2016 (1 700 k€). Ils s'établissent à la fin 2016 à 1 756 ETPT soit + 43,7 ETPT : + 30 ETPT pour les personnels BIATSS (25 sur plafond propre et 5 sur plafond Etat) et + 13 ETPT enseignants : (4 sur plafond propre dont 5,5 doctorants et 9 sur plafond Etat dont 5 PAST/ATER et 5 ASM/PHU).
- de l'augmentation de la masse salariale des titulaires (+ 980 k€) alors même que les ETPT pour cette catégorie sont stables : cette croissance est à rapprocher de l'évolution du « glissement vieillesse technicité (GVT) (+ 636 k€ par rapport à 2015), de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2016 (+ 250 k€) ainsi que de l'impact du protocole sur la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) sur les catégories B (+ 41 k€).
- de la progression des heures complémentaires et vacations (+ 292 k€ brut estimés à + 400 k€ en coûts chargés) du fait de l'augmentation des charges d'enseignement impactées par l'évolution des effectifs étudiants.

La rémunération des personnels permanents (titulaires et CDI) représente en 2016 un peu plus de 82 % du total de masse salariale, pour atteindre 96 295 k€ (plus 3 738 k€ par rapport à 2015). La progression est constante sur la période et s'explique par les effets cumulés des créations de postes (92 ETPT entre 2014 et 2016), du dispositif « Sauvadet » et des mesures indiciaires.

Rapporté aux ressources encaissables, le poids des charges de personnel augmente de 1,5 point en 2016 par rapport à 2015, pour s'établir à 83,6 %. L'évolution de cet indicateur s'explique par la croissance plus rapide en 2016 des charges de personnels (+ 2,8 %) que des ressources encaissables (+ 0,9 %).

Le poids des dépenses de personnel demeure très important et n'offre à l'université que peu de marges de manœuvre budgétaires pour réduire l'ensemble de ses charges et dégager des fonds nécessaires au financement de ses investissements.

Mme SEGRETAÏN demande des précisions sur l'impôt sur rémunération.

Mme DIRIDOLLOU précise qu'il s'agit d'une taxe sur la masse salariale regroupant différentes cotisations (transport, contribution au fond handicapé, etc.).

Consommations intermédiaires :

Les consommations intermédiaires s'élèvent à 15 830 k€. Elles continuent de progresser en 2016 (+ 1,8 %) mais plus modérément qu'en 2015 (+ 3,2 %) et 2014 (+ 4,4 %). L'augmentation (+ 286 k€) constatée en 2016 tient exclusivement à la hausse des dépenses des « autres services extérieurs ».

Les achats ont diminué de plus de 3,6 % en 2016 pour atteindre 4 624 k€ (- 175 k€ par rapport à 2015). La baisse est liée pour sa plus large part à celle des dépenses de fluides (- 94 k€) qui représentent en 2016 un peu plus de 47 % du total des achats.

Après deux années consécutives de hausse, le niveau des achats de services extérieurs s'est stabilisé (- 1,1 %) pour atteindre en 2016 4 686 k€ (- 50 k€ par rapport à 2015). Les évolutions les plus

significatives ont concerné :

- les charges d'entretien et maintenance (44,4 % des dépenses de services) qui reculent de 8,4 % en 2016 (- 192 k€ par rapport à 2015), pour atteindre 2 085 k€.
- les dépenses de location (775 k€), en diminution de 6,5 % par rapport à 2015 (-54 k€) et en particulier les dépenses de locations immobilières (- 43 k€ du fait de la réduction des locations de salles de concours et d'examen par l'UFR Santé),
- les frais de colloques et séminaires (+ 111 k€), l'augmentation ayant notamment concerné en 2016 l'UB recherche (+ 45 k€) et l'Istia (+ 45 k€).

Les dépenses afférentes aux autres services extérieurs continuent d'augmenter en 2016 (+ 8,5 %) et à un rythme plus soutenu qu'en 2015 (+ 2,8 %) et 2014 (+ 4,3 %), pour atteindre 6 521 k€ (+ 512 k€ par rapport à 2015).

La croissance de ces dépenses provient :

- pour moitié de l'augmentation du poste « autres prestations extérieures » (+ 31,7 %) qui est passé de 846 k€ en 2015 à 1 114 k€ en 2016. Le surplus de dépenses (+ 268 k€) a concerné une étude auprès du centre de recherche biologique sur la toxicité (143 k€), les prestations de collecte de déchets (+ 31 k€), les dépenses liées au logiciel de gestion d'accueil (+ 29 k€).

- des frais de nettoyage (+ 107 k€ par rapport à 2015), à corréliser avec l'augmentation des surfaces enregistrée en 2015 (mise en service de l'institut du végétal, extensions de l'IUT, l'ISTIA et l'ESTHUA). A noter qu'une partie de ces dépenses, celles rattachées au bâtiment de recherche sur le végétal en particulier, fait l'objet d'une refacturation aux organismes « résidents ».

- des concours (+ 73 k€)

A souligner la stabilité en 2016 des dépenses liées aux déplacements et missions (26,1 % du total des autres services extérieurs) : + 18 k€ en 2016 contre - 19 k€ en 2015. Ils s'élèvent à 1 726 k€ en 2016 (niveau de 2014).

Le taux de flexibilité des dépenses permet d'appréhender la possibilité pour l'université de maîtriser ses frais généraux. Il est quasi identique à celui observé en 2015 (11,5 %). La stabilité du ratio au cours des trois dernières années témoigne de l'effort constant de l'université pour maîtriser ses coûts d'achats de fournitures et de services.

Charges « calculées » :

En 2016, l'évolution des « charges calculées » est positive (+ 6,4 %), pour atteindre 10 358 k€ (+ 622 k€ par rapport à 2015). Le surcroît de charges provient de l'augmentation conjuguée :

- des dotations aux amortissements (+ 4,7 % soit plus 453 k€) liées à l'évolution du parc immobilier de l'université en 2015 (remise en dotation d'immeubles pour un peu plus de 33 M€),
- des dotations aux provisions (+ 169 k€).

Une CAF positive mais en net repli qui finance plus de 58% des investissements :

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à la différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle exprime la capacité de l'université à générer des ressources de son activité courante qui pourront participer au financement du renouvellement de ses immobilisations et/ou de nouveaux investissements. Elle demeure positive en 2016 (+ 3 167 k€) mais enregistre un très net repli par rapport à 2015 (- 2 140 k€). Cette évolution est étroitement liée à celle de l'excédent brut d'exploitation (baisse de 2 141 k€) et à la disparité du rythme de croissance des produits et charges d'exploitation.

Le ratio CAF/recettes réelles de fonctionnement mesure la part des produits de fonctionnement dont

dispose l'université après financement de ses charges qui peut être consacrée au financement de ses investissements. Le ratio est en 2016 moins favorable qu'en 2015 (2,3 % des recettes courantes d'exploitation contre 3,8 % en 2015 soit - 1,5 point) et constitue le niveau le plus bas enregistré au cours de la période, bien en dessous du taux moyen 2014 des universités pluridisciplinaires avec santé de 3,5 %.

Le financement des investissements repose en partie sur la capacité d'autofinancement de l'établissement. En 2016, la CAF a permis de couvrir un peu plus de 58 % des dépenses d'investissement de l'année (contre 56 % en 2015). L'amélioration du ratio tient de la baisse significative du niveau des investissements en 2016 (- 42,3 %).

Des investissements en baisse :

En 2016, les acquisitions d'immobilisations incorporelles (brevets, licences) et corporelles (travaux immobiliers, acquisitions de matériels.....) enregistrent une forte baisse (- 42,3 %) pour atteindre le montant de 5 452 k€ (- 3 996 k€ par rapport à 2015).

Les ressources affectées au financement des opérations d'investissement prises dans leur ensemble ont très légèrement diminué entre 2015 et 2016 (- 113 k€) du seul fait de la réduction de la capacité d'autofinancement (- 2 140 k€ en 2016 par rapport à 2015).

A l'inverse de la CAF, les financements externes reçus de l'Etat et des autres tiers ont fortement progressé entre 2015 et 2016 (+ 69 %) pour atteindre 3 203 k€ (+ 2 016 k€). Cette croissance est à relativiser, le niveau des subventions et dotations de 2015 ayant été fortement impacté à la baisse par la comptabilisation du reversement au CHU d'Angers d'une partie de la subvention FEDER obtenue dans le cadre du financement de la construction du bâtiment IRIS (1 327 k€).

Une structure financière qui demeure globalement équilibrée en 2016 :

La mesure de l'équilibre financier de l'université s'apprécie à travers trois grandeurs caractéristiques : le Fonds de roulement, le besoin en Fonds de roulement et le solde net de trésorerie.

Le fonds de roulement représente l'excédent de capitaux permanents (les dotations, réserves, subventions, provisions) par rapport aux emplois stables (les immobilisations). Il constitue une ressource durable pour financer les investissements et les emplois nets de son cycle d'exploitation en couvrant le décalage entre encaissement de recettes et paiement des dépenses. Le fonds de roulement net comptable s'établit à la clôture de la gestion 2016 à 14 068 k€ (+ 7,1 % par rapport à 2015) soit une augmentation de 930 k€. Il correspond à 35 jours de dépenses globales contre 33 jours en 2015.

Le besoin en fonds de roulement correspond à la différence entre l'ensemble des créances et des stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses : une créance constatée mais pas encore encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée vient diminuer ce besoin de financement. L'université enregistre en 2016, comme les années précédentes, un besoin en fonds de roulement global négatif (- 6 439 k€) : le BFR de l'université est structurellement négatif compte tenu de son modèle de financement (subventions, droits au comptant). Il diminue (- 8,4 % soit - 593 k€) en raison de la réduction des dettes, et en particulier des dettes fournisseurs (- 1 073 k€). Il représente à la fin 2016 - 16 jours de dépenses globales (contre - 18 jours en 2015).

La trésorerie réalise l'équilibre financier à court terme entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. La trésorerie nette est positive et s'élève en 2016 à 20 507 k€, soit une augmentation de 337 k€ (+1,7 % par rapport à 2015). La variation provient des opérations fléchées des RFI (+ 708 k€). Elle permet de couvrir 52 jours de dépenses globales contre 51 jours en 2015.

Focus trésorerie : les encaissements

Les modalités de versement de la subvention pour charge de service public qui compose une très large part des encaissements restent en 2016 très favorables (rythme trimestriel de versement). Ces

conditions devraient cependant à court/moyen terme être révisées dans le cadre de la mise en œuvre de la GBCP et l'optimisation de la trésorerie de l'Etat.

Focus trésorerie : les décaissements

Les décaissements restent relativement stables sur les 3 dernières années. Deux pics sont à observer :

- en juillet, correspondant aux versements des primes et des heures complémentaires
- en décembre, en lien avec la consommation de crédits non utilisés.

M. DELABAERE précise que des notifications concernant les crédits non consommés sont envoyées aux directeurs de laboratoires et aux responsables de composante vers le mois d'octobre, expliquant peut-être le pic de décembre.

M. LERICHE ajoute que les composantes ont des budgets limités qui imposent une rigueur toute l'année. Cette rigueur s'assouplit effectivement en fin d'année lorsqu'il n'y a plus de risque de dépenses inattendues et au vu des crédits non consommés.

Mme DIRIDOLLOU souligne que ce pic de décaissements entraîne une remontée importante de factures en décembre difficilement gérable pour l'agence comptable.

Focus trésorerie : soldes mensuels

Les niveaux mensuels de trésorerie sont stables sur les 3 dernières années. Ils demeurent satisfaisants au regard des besoins générés par l'activité de l'université (moyenne mensuelle de 12 130 k€ en 2016).

Avant de procéder au vote du compte financier, la parole est donnée à M. GRIGNON, commissaire aux comptes.

3.4 Rapport du commissaire aux comptes

M. GRIGNON certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Université à la fin de cet exercice, conformément au recueil des normes comptables pour les établissements publics. (*Cf. rapport du commissaire aux comptes en annexes*).

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 401 ETPT sous plafond et 355 ETPT hors plafond
- 142 282 736.80 € d'autorisations d'engagement
- 143 353 702.19 € de crédits de paiement
- + 573 209.84 € de solde budgétaire
- + 337 314.27 € de variation de trésorerie
- + 594 534.49 € de résultat patrimonial
- + 3 166 712.73 € de capacité d'autofinancement
- + 929 716.23 € de variation de fonds de roulement

La décision est adoptée à l'unanimité en présence de 18 membres en exercice avec 27 voix pour.

3.5 Affectation du résultat 2016

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de 594 534.49 € en report à nouveau :

- + 814 538,78 € (résultat 2016 budget principal) : compte 110 (solde créditeur)
- - 220 004,29 € (résultat 2016 SAIC) : compte 119 (solde débiteur)

La décision est adoptée à l'unanimité en présence de 18 membres en exercice avec 27 voix pour.

3.6 Tarifs de la formation continue

M. LATOUCHE présente l'ensemble de la grille tarifaire de la Formation continue qui reprend pour l'essentiel les éléments de l'année antérieure. Il précise que les tarifs votés sont applicables pour la rentrée universitaire 2017/2018 à l'exception des tarifs « Santé formations courtes et DPC » applicables dès mars 2017. Les principales évolutions concernent les formations mixtes « formation initiale / formation continue » et les formations spécifiques « formation continue ». Il ajoute que le taux horaire du DAEU est passé de 6,70€ à 7,50€ afin d'aligner le tarif entreprise avec le tarif proposé par la région qui finance pour une grande partie les stagiaires de DAEU.

M. ROBLEDO attire l'attention des administrateurs sur l'évolution de la redevance minimale. Il se réfère à l'article D714-62 du Code de l'Education qui prévoit que : « des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration ».

M. ROBLEDO précise les montants de la politique tarifaire dérogatoire (demandeurs d'emploi ou sans emploi non financés, personnels de l'UA ou de l'UBL) et de la redevance minimale :

- niveau DUT : 200 €
- capacité en droit : 100 €
- niveau L : 100 €
- niveau LP : 200 €
- niveaux M et MP : 200 €
- niveau ingénieur : 200 €

Les tarifs de la formation continue 2017-2018 sont approuvés à l'unanimité avec 27 voix pour.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Plaque commémorative pour les étudiants déportés

M. ROBLEDO informe de l'apposition d'une plaque commémorative dans les locaux de l'UFR Santé en mémoire à deux étudiants déportés en 1942 : Eliane LEVY, 22 ans et Lucien KLAUBER, 21ans. Cette action fait écho à l'apposition d'une plaque en début 2017 au lycée David d'Angers en mémoire au frère d'Eliane LEVY également déporté. Les familles ont souhaité qu'il y ait aussi une plaque pour sa sœur.

M. ROBLEDO rappelle que la plaque commémorative apposée à Belle-Beille et accidentellement détériorée a été refaite et va être reposée prochainement.

4.2 Calendriers administratifs 2017-2018 et 2018-2019

M. HUISMAN présente les calendriers 2017-2018 et 2018-2019. Il précise que ces calendriers présentent les dates théoriques de fermeture de l'établissement ; certains services continuent à fonctionner pendant ces périodes comme l'animalerie ; d'autres services peuvent être fermés au-delà de ces périodes.

Calendrier 2017-2018 :

25 jours ouvrés en fermeture et 1 journée de solidarité, soit :

- Congés de décembre: 5 jours ouvrés
- 1 pont stratégique (1er mai)
- Congés d'été: 19 jours ouvrés. (Semaine de fermeture du 24 au 27 juillet 2018 sous réserve du retour d'expérience quant aux inscriptions sélectives en Master).

Calendrier 2018-2019 :

26 jours ouvrés en fermeture et 1 journée de solidarité soit :

- Congés de décembre: 6 jours ouvrés
- 1 pont stratégique (jeudi de l'ascension)
- Congés d'été: 19 jours ouvrés. (Semaine de fermeture du 22 au 26 juillet 2019 sous réserve des conclusions de la réflexion sur les rythmes).

Les calendriers administratifs 2017-2018 et 2018-2019 sont approuvés à l'unanimité avec 27 voix pour.

4.3 Dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement EEG

M. LE GALL précise que la demande de financement FEDER a pour projet l'achat d'un électroencéphalogramme, utile aux travaux des professeurs Patrick VAN BOGAERT, chef du service neuropédiatrie au CHU d'Angers, et Anne HUMEAU-HEURTIER (LARIS).

Le professeur Van Bogaert a développé des travaux de recherche chez l'enfant épileptique lors de son expérience à l'Université Libre de Bruxelles. L'importance ses travaux a été saluée par l'obtention d'un financement européen FP7.

L'équipement s'insère dans la stratégie commune du CHU et du LARIS de poursuivre les travaux sur l'analyse des EEG chez les enfants. Ce matériel d'enregistrement de l'activité cérébrale constitue une technique traumatique à minima de compréhension du fonctionnement cérébral. Grâce à des applications potentielles très larges, la présence d'une machine d'EEG à l'Université d'Angers favorisera l'émergence de projets de recherche variés en neurosciences (développement cérébral, réadaptation fonctionnelle, sciences cognitives).

M. LE GALL précise les sources de financement :

Sources de financement	Montant	Taux
Région	39 900,00	22,10%
Feder *	72 111,20	40,00%
Ua DRIED **	68 266,80	37,90%
Total	180 278,00	100%

Mme HUMEAU-HEURTIER ajoute que la particularité de cet EEG est d'être « haute densité » offrant des résolutions spatiales nettement supérieures à une machine standard.

Le dépôt de la demande de financement FEDER pour le projet Achat équipement électroencéphalographe (EEG) est approuvé à l'unanimité avec 27 voix pour.

5. Enseignement et vie étudiante

5.1 Admission en master : dates de campagne de recrutement

Mme MALLET rappelle que les capacités d'accueil en M1 ainsi que les modalités de recrutement ont été votées au précédent CA du 26 janvier 2017. Elle présente le tableau des dates de campagne de recrutement par mention. La problématique du SVA (Silence vaut acceptation) qui impose un délai de réponse de 2 mois maximum à compter de la date de réception du dossier de l'étudiant a été respectée. Les campagnes débutent aux alentours du 20 mars en fonction des mentions. La date du 23 juin 2017 a été fixée pour toutes les composantes comme date butoir de retour définitif sur les demandes d'admission, en harmonie avec l'Université de Nantes qui a arrêté la date du 24 juin 2017.

M. ROBLEDO précise que les étudiants qui n'auront reçu aucune réponse favorable auront la possibilité de solliciter le Recteur dans un délai de 15 jours après la dernière notification de refus. Ainsi, la date butoir de retour définitif ne pouvait être fixée au-delà du 23 juin 2017 afin d'assurer un délai suffisant pour traiter les dossiers en provenance du Rectorat.

M. MARCILLOUX soulève une erreur dans le tableau. Il précise que la mention science de l'information et des bibliothèques est une mention unique sans parcours.

Les dates de campagne de recrutement pour l'admission en master sont approuvées avec 23 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

5.2 Création du DU Ethique, soin et normes en santé

Mme MALLET précise que le DU Ethique, soin et normes en santé s'entend comme la continuation d'un DU organisé sur la même thématique de 2005 à 2010, relayé par le Master 2 mention droit public (de 2011 à 2015).

Cette formation s'inscrit dans le cadre d'une culture commune de soins et permet la rencontre de divers publics (médecine, profession paramédicales, secteur médico-social, disciplines de sciences sociales). Porté par la collaboration de plusieurs chefs de services hospitaliers et d'intervenants extérieurs spécialistes, ce DU vise à l'acquisition de références communes concernant :

- les principaux modèles d'éthique clinique,
- l'éthique de la discussion,
- la compréhension des enjeux sociétaux en termes de respect des principes fondamentaux reconnus aujourd'hui (autonomie, bienfaisance, non malfaisance, équité, tolérance, recherche des meilleurs intérêts).

M. ROBLEDO attire l'attention sur le fait que tous les DU apparaissent déficitaires en comptabilité analytique du fait d'un calcul biaisé des coûts de formation : fixé sur la base de 42,87€/heure, le coût de formation moyen ne correspond pas au coût d'une heure complémentaire pour un enseignant titulaire.

La création du Diplôme Universitaire Ethique, soin et normes en santé est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

5.3 Création du DIU Pharmacie clinique : des concepts à la pratique

Mme MALLET précise que la Pharmacie clinique est une spécialité de plus en plus développée en France qui permet aux pharmaciens de travailler conjointement avec les médecins en particulier à l'hôpital. Ce DIU est porté par le département de Pharmacie de l'Université d'Angers, en lien avec l'Université de Nantes. Les enseignements sont donnés par des pharmaciens (un pharmacien hospitalier – des enseignants chercheurs) et proposés aux étudiants en 3^{ème} cycle pharmaceutique et à des professionnels de santé.

La création du Diplôme Interuniversitaire Pharmacie clinique : des concepts à la pratique est approuvée à l'unanimité avec 26 voix pour.

6. Décisions prises par délégation du CA au Président

M. ROBLÉDO informe les membres du CA des décisions prises par délégation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROBLÉDO clôt la séance.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Christian ROBLÉDO

**Le Vice-président
du Conseil d'administration**
Didier LE GALL

Le Directeur général des services,
Olivier HUISMAN

ANNEXES

- Présentation PowerPoint
- Rapport du commissaire aux comptes